

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/37/79  
S/14853  
1er février 1982  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-septième session  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET  
DE LA COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-septième année

Lettre datée du 29 janvier 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 22 janvier 1982  
(A/37/76-S/14846), j'ai l'honneur de vous informer des incidents ci-après :

1. Le 16 décembre 1981, plusieurs avions vietnamiens ont à nouveau violé l'espace aérien thaïlandais en survolant le district de Pong Pan Ron (province de Chantaburi), et ont bombardé cette zone du territoire thaïlandais à environ 7 kilomètres de la frontière. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés mais les bombes ont creusé six entonnoirs de huit mètres de diamètre et de trois mètres de profondeur, distants d'environ 20 mètres les uns des autres.

2. Le 18 janvier 1982, à 11 heures, environ 110 coups de pièces d'artillerie de 120 mm ont été tirés par les forces vietnamiennes à partir de leurs bases de Ban Po Samton et Ban Khao Don au Kampuchea et touchant, en territoire thaïlandais, Ban Nong Ian et Ban Kok Sabaeng dans le district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi), blessant grièvement une jeune fille thaïlandaise, tuant de nombreux buffles et détruisant plusieurs tracteurs.

3. Le 18 janvier 1982, à midi, des forces vietnamiennes ont pénétré assez profondément en territoire thaïlandais, à Khao Loem, mais elles ont été contraintes ensuite de battre en retraite en territoire kampuchéen.

Ces incidents constituent de nouvelles violations flagrantes de l'intégrité et de la souveraineté territoriales de la Thaïlande. Le Gouvernement royal thaïlandais condamne énergiquement ces actes illicites d'agression sans provocation perpétrés par les forces vietnamiennes et se réserve le droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

A/37/78  
S/14853  
Français  
Page 2

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
Thaïlande auprès de  
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) M. L. Birabongse KASEMFI

---

